



Huissier pour créance Urssaf

Par **ella64**, le **17/08/2017** à **15:55**

Bonjour,
je voulais savoir si l'Urssaf a les droits d'envoyer un huissier pour une créance de 1€.....ceci nous engendre bien entendu des frais d'huissier que nous avons l'obligation de payer !? est il normal? Pouvons nous contester ces frais?
merci pour votre réponse
Cordialement
Daniela/La Piazza